

Délibération n° 8



Séance du 7 février 2019 à 19 heures

Le sept février deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Douelle sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaients présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaients présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BABOULENE Morgan (Trespoux-Rassiels).

Etaients excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALLAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 5

AR PREFECTURE

046-200023737-20190207-08_07_02_2019-DE
Regu le 13/02/2019

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Avis du Grand Cahors sur les règles générales du projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - Occitanie 2040

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 février 2019
Rapporteur : Michel SIMON

Service : Développement institutionnel

Objet : Avis du Grand Cahors sur les règles générales du projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - Occitanie 2040

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L4251-1 et suivants et R4251-1 et suivants ;
- Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date en date du 5 juillet 2018 ;

Mesdames, Messieurs,

Par délibération susvisée, notre assemblée a approuvé la manifestation d'intérêt du Grand Cahors pour le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - Occitanie 2040, en cours d'élaboration par la Région. En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU), notre groupement fait en effet partie des acteurs associés à la construction de ce schéma.

Par cette manifestation d'intérêt, le Grand Cahors a affirmé sa volonté de participer activement à la définition des stratégies régionales, dont la mise en œuvre s'opère à l'échelle locale, et de défendre sur la scène régionale quatre sujets déterminants pour son attractivité, son développement et son aménagement :

- la connexion interterritoriale, une priorité,
- l'urbanisation maîtrisée, une exigence,
- l'expérimentation et l'innovation déployées, des potentiels,
- la transition énergétique intégrée, un effort à partager.

Par courrier en date du 27 novembre 2018, Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, a invité le Grand Cahors à formuler des propositions relatives aux règles générales du projet de SRADDET, présentées dans :

- un projet de sommaire du rapport d'objectifs,
- un projet de fascicule de règles,
- un projet de synthèse thématique du fascicule de règles.

Elle rappelle que « *la Région (...) s'est engagée dans cette démarche (...) avec trois lignes directrices fortes : construire une stratégie d'aménagement du territoire ambitieuse et porteuse d'une vraie égalité des territoires, élaborer un document le plus opérationnel*

possible, conduire une large concertation afin de fédérer les territoires autour des défis (...) : l'attractivité, les coopérations territoriales, le rayonnement et l'adaptation au changement climatique ». Elle invite dès lors notre EPCI à se « *saisir de cette opportunité pour (...) faire des propositions novatrices, pragmatiques et opérationnelles dans le délai de trois mois* » fixé par la loi.


Il convient donc aujourd'hui que notre assemblée délibère à nouveau pour rendre son avis sur les règles générales du projet de SRADDET, synthétisé dans le tableau ci-annexé, confirmant les éléments déjà soulevés dans la manifestation d'intérêt approuvée l'été dernier.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver l'avis du Grand Cahors sur les règles générales du projet de SRADDET, synthétisé dans le tableau ci-annexé, confirmant les éléments déjà soulevés dans la manifestation d'intérêt approuvée par délibération n° 15 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date en date du 5 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOLLE FAURE

The signature is a blue ink scribble over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND CAHORS' and a central emblem.